

**COMMUNAUTE
DE COMMUNES
DU PAYS DE
SAINT-YRIEIX**

**DELIBERATION DU CONSEIL
DE COMMUNAUTE n°2019-103**

L'an deux mille dix-neuf, le 27 septembre à 18 h

Le Conseil de Communauté de la Communauté de Communes du Pays de SAINT-YRIEIX, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur **Daniel BOISSERIE**.

Date de convocation du Conseil de Communauté : 20 septembre 2019

Nombre de délégués :

- en exercice : 31
 présents : 21
 votants : 28

PRESENTS : Mme Isabelle BARRY, M. Patrick DARY, M. Philippe SUDRAT, Mme Delphine PERRIER-GAY, M. François BOISSERIE, M. Francis LATRONCHE, M. Pierre-Louis PUYGRENIER, M. Michel ANDRIEUX, M. Francis DELORT, M. Hugues AUVILLE, M. Hervé FORESTIER, M. Gilles DELANGE, Mme Monique PLAZZI, M. André DUBOIS, Mme Catherine L'OFFICIAL, M. Laurent GORYL, Mme Michèle ROY, M. Jean-Claude DUPUY, Mme Annie ARNAUD et M. Edmond LAGORCE conseillers communautaires.

OBJET :

Syndicat mixte DORSAL

Syndicat mixte DORSAL –
Financement des opérations
de déploiement d'un réseau
fibre optique – Pose de
plaques FTTH
(Jalons 1 et 1 bis)

ABSENTS Excusés : M. Pierre VERGNOLLE, Mme Justine McCOMISH LORAIN, M. Jean-Christophe MERILHOU, M. Pierre MILLET LACOMBE, M. Pierre ROUX, Mme Marie-Françoise DUVERGER, Mme Maryline VERGNE, Mme Sylvie COLETTE, Mme Valérie Isabelle BONIN et M. Pierre DAVID.

Pierre VERGNOLLE donne pouvoir à Laurent GORYL
Jean-Christophe MERILHOU donne pouvoir à Philippe SUDRAT
Pierre MILLET LACOMBE donne pouvoir à Jean-Claude DUPUY
Pierre ROUX donne pouvoir à Isabelle BARRY
Marie Françoise DUVERGER donne pouvoir à Michel ANDRIEUX
Sylvie COLETTE donne pouvoir à François BOISSERIE
Valérie Isabelle BONIN donne pouvoir à Daniel BOISSERIE

SECRETARE : Michel ANDRIEUX

Rapporteur : F. BOISSERIE

Vu la délibération n°2018-105 du 19 septembre 2018, par laquelle le Conseil Communautaire a sollicité l'avance remboursable mise en place par le Département de la Haute-Vienne pour la mise en œuvre de l'opération de déploiement d'un réseau de fibre optique (FTTH) sur le territoire de la Communauté de Communes ;

Considérant que suite à la mise en place de l'AMEL en Haute-Vienne, le Conseil Départemental a remis en cause le dispositif précédent en proposant un mécanisme de solidarité financière entre tous les EPCI, qu'ils relèvent du RIP ou de l'AMEL ;

Considérant que cela conduit à revoir à la baisse le coût du déploiement sur notre territoire à hauteur de 519 663 € ;

Considérant que le Département de la Haute-Vienne propose le montage suivant :

- ↳ un prélèvement de 50 % de cette somme sur le CDDI 2018-2021, soit un montant de 259 831 € ;
- ↳ le versement d'une contribution de 259 832 € par la Communauté de Communes au Département qui aura lui-même avancé cette somme à DORSAL. Cette contribution sera versée au vu d'un plan de financement prévisionnel qui sera remis chaque année par DORSAL au département. In fine, cette contribution sera remboursée au moyen de la redevance due par la SPL NA-THD au syndicat DORSAL.

Accusé de réception en préfecture
087-248700189-20190927-DC201984245-DE
Date de télétransmission : 02/10/2019
Date de réception préfecture : 02/10/2019

Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte ;
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Limoges dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Affichage le **02 OCT. 2019**

Vu l'avenant de résiliation à la convention portant sur le versement d'une avance remboursable du Département à la Communauté de Communes du Pays de Saint-Yrieix pour le financement des opérations de déploiement d'un réseau fibre optique, pose de plaques FTTH, ci-joint ;

Vu la convention portant contribution de la Communauté de Communes du Pays de Saint-Yrieix pour le financement des opérations de déploiement d'un réseau fibre optique sur le territoire du Département de la Haute-Vienne, pose de plaques FTTH (jalon 1 et jalon 1 bis), ci-jointe ;

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **approuve** l'avenant de résiliation à la convention portant sur le versement de l'avance remboursable du Département à la Communauté de Communes du Pays de Saint-Yrieix pour le financement des opérations de déploiement d'un réseau fibre optique (pose de plaques FTTH) ;
- **approuve** la convention portant contribution de la Communauté de Communes du Pays de Saint-Yrieix pour le financement des opérations de déploiement d'un réseau fibre optique sur le territoire du Département de la Haute-Vienne (pose de plaques FTTH – Jalons 1 et 1 bis) ;
- **autorise** Monsieur le Président ou son représentant à signer les documents ci-dessus référencés.

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifiée conforme,

Le Président



D. BOISSERIE



Accusé de réception en préfecture
087-248700189-20190927-DC201984245-DE
Date de télétransmission : 02/10/2019
Date de réception préfecture : 02/10/2019

Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte ;
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Limoges dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.